



Règlement intérieur de l'aumônerie de *ISSY-LES-MOULINEAUX*

Contexte général :

L'aumônerie est une communauté de jeunes et d'adultes rassemblés autour d'un projet dont les orientations générales sont données par l'Evêque du diocèse de Nanterre qui a nommé à sa tête un responsable par lettre de Mission.

Sur la base de ces « orientations diocésaines », l'aumônerie est appelée à contribuer à l'éducation de chaque jeune en lui permettant de découvrir la personne de Jésus-Christ, de grandir avec d'autres dans la confiance en Lui, et de trouver sa place d'homme ou de femme dans l'Eglise et dans la Société.

L'Eglise catholique a pour principe que dans tous les domaines de l'éducation, **les parents sont les premiers appelés à transmettre et à témoigner de ce qui constitue à leurs yeux les fondements de la vie personnelle et sociale.**

C'est ainsi que l'aumônerie et ses différents intervenants (prêtres, responsables et animateurs) seront appelés à travailler à l'accompagnement des jeunes qui leur sont confiés **en complémentarité de l'éducation parentale.**

Activités ordinaires :

L'accompagnement des jeunes se construit sur la base de rencontres régulières entre un groupe de 6 à 15 enfants et 1 ou 2 animateurs reconnu(s) et missionné(s) par le responsable de l'aumônerie.

Le responsable d'aumônerie assure l'information et la coordination des activités de l'aumônerie, et en vérifie la mise en œuvre.

La fréquence des rencontres, les horaires de chaque groupe, le ou les animateurs de référence, le lieu de rencontre et le programme vous seront transmis en début d'année, rappelés par l'animateur de votre enfant et affichés dans le lieu d'accueil de l'aumônerie.

Durant les activités régulières de l'aumônerie, les jeunes pourront être invités à participer à un temps spécifique dans un espace mieux adapté tout en restant dans le cadre des infrastructures paroissiales (église, chapelle, salles paroissiales, ...).

Durant les heures de permanence, l'aumônerie reste un lieu d'accueil ouvert à tout jeune inscrit. Il peut y venir et y demeurer à condition de prévenir le permanent d'accueil de sa présence.

Activités exceptionnelles :

Des étapes plus spécifiques viennent jaloner le quotidien de l'aumônerie avec des propositions de retraites, week-ends, de camps, d'activités en journée ou en soirée. Ces activités trouvent leurs places, selon les cas, au sein des locaux de l'aumônerie ou dans des lieux plus adéquats réservés par le responsable en conformité avec la réglementation en vigueur portant sur l'accueil de groupes.

Chacune de ces activités donnera lieu à une information spécifique, systématiquement assurée par affichage à l'aumônerie, par courrier ou courrier électronique, et précisant les lieux d'accueil, les points et horaires de départ et d'arrivée, et le mode de transport.

La présence de votre enfant au départ de cette activité vaudra pour nous accord tacite, à moins que vous ne vous y soyez formellement opposé par courrier.

Informations et accueil des parents :

Un accueil est assuré à l'aumônerie située : 27 boulevard Gallieni
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

aux jours et heures suivantes :

Mardi	de 15h	à 19h
Mercredi	de 15h	à 19h
Vendredi	de 15h	à 19h

Une permanence téléphonique est assurée au : 01-74-34-04-78 (*répondeur en dehors des heures d'ouverture*)

adresse mail : aep.issy@cegetel.net

un site internet : www.issy.paroisse.net rubrique [Aumônerie](#)

Une rencontre est organisée de façon annuelle entre les parents et l'équipe d'animation de l'aumônerie pour présenter les activités constitutives du projet d'année et échanger sur le rôle complémentaire de la famille et de l'équipe.

Principes d'accueil et de suivi des participants :

Pour les activités ordinaires comme pour les activités exceptionnelles ; nous vous rappelons que nous avons besoin de vous, les parents, pour aider les jeunes à respecter leur engagement tout au long de l'année.

- Les jeunes sont invités à être ponctuels à leur rencontre d'aumônerie. Les parents sont tenus de signaler toute absence prévisible et de s'assurer que leur enfant vient bien à ses réunions d'équipe.

- Pour les 6^{ème}, l'aumônerie signalera toute absence de jeunes selon les moyens mis à disposition par la famille dans la fiche d'inscription.

- A l'issue de l'activité, les jeunes n'étant pas autorisés à rentrer seuls chez eux ne seront remis qu'aux personnes identifiées sur la fiche d'inscription. A défaut de présentation d'un référent dûment reconnu, la procédure réglementaire sera mise en œuvre.